

Image not found or type unknown



Conges pour formation -cif

Par **brunpaty**, le **11/05/2010 à 12:13**

Bonjour,rrrnJ'ai demandé un congé de formation d'une durée de 9 mois qui a été acceptérnpar mon employeur.rnrnj'ai reçu l'accord par LR, avec comme clause :contrat de travail suspendu pendant la durée de ma formation.rnrnMa question est de savoir si je conserve mes même droits notammentrnpour la mutuellernpour les tickets restaurantsrnpour le CErnetc...rnrnMerci de votre réponse.